

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

***ASS DIOCESAINE
DE BOURGES***

31 décembre 2025

..*.*.*

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ADDITIONNES

COMPTES ADDITIONNES

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BOURGES**23 rue Nicolas LEBLANC****18000 BOURGES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES ADDITIONNES****Exercice clos au 31 décembre 2025**

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes additionnés de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE BOURGES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes additionnés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les entités comprises dans l'addition à la fin de cet exercice.

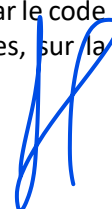
Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes additionnés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes additionnés, se traduisant par des modifications du plan comptable et de nouveaux modèles d'états financiers impactant la présentation des comptes au bilan et au compte de résultat.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes additionnés de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à examiner la comptabilisation des fonds dédiés et reportés sur l'exercice 2025 et la présentation des comptes conformément à la nouvelle nomenclature comptable. Nous nous sommes assurés de leur bien fondé et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes additionnés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes additionnés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes additionnés des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes additionnés adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes additionnés

Il appartient à la direction d'établir des comptes additionnés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes additionnés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes additionnés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE BOURGES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.



Les comptes additionnés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

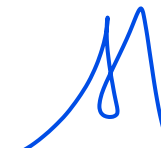
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes additionnés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes additionnés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes additionnés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes additionnés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes additionnés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes additionnés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes additionnés et évalue si les comptes additionnés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lieusaint, le 03 Juin 2026

Le Commissaire aux comptes
ORCOM AUDIT

Aurélie RÉTY-BOISFARD
Associée



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	13 984	13 984				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	1 189 004		1 189 004	1 189 004		
	Constructions	30 630 720	16 725 719	13 905 001	13 746 844	158 158	1. 15
	Installations techniques, matériel et outillage	1 797 303	1 662 743	134 560	132 352	2 208	1. 67
	En cours, avances et acomptes	870 586		870 586	1 260 390	389 804-	30. 93-
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>	1 568 814	425 000	1 143 814	1 419 314	275 500-	19. 41-
	Immobilisations financières ⁽¹⁾						
ACTIF CIRCULANT	Participations	12 722		12 722	6 097	6 625	108. 67
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	50 967	28 403	22 564	20 814	1 750	8. 41
	Autres immobilisations financières	4 725		4 725	8 528	3 803-	44. 59-
	Total II	36 138 826	18 855 849	17 282 977	17 783 342	500 365-	2. 81-
	Stocks et en cours						
	Créances ⁽²⁾						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	54 579		54 579	32 301	22 278	68. 97
	Créances reçues par legs ou donations	390 435		390 435	663 764	273 329-	41. 18-
	Autres créances	738 096	250 000	488 096	573 005	84 909-	14. 82-
	Charges constatées d'avance ⁽²⁾	177 635		177 635	129 602	48 033	37. 06
	Valeurs mobilières de placement	13 941 662	230 212	13 711 450	14 236 312	524 862-	3. 69-
Comptes de Régularisation	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	3 432 430		3 432 430	3 794 737	362 308-	9. 55-
	Total III	18 734 836	480 212	18 254 624	19 429 720	1 175 096-	6. 05-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	54 873 662	19 336 061	35 537 601	37 213 062	1 675 462-	4. 50-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	4 727 322	4 727 322		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	4 813 373	4 813 373		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 398 911	2 398 911		
	Réserves pour projet de l'entité	15 110 234	14 943 825	166 409	1. 11
	Autres	609 796	609 796		
	Report à nouveau	189 035-	3 137 096-	2 948 061	93. 97
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	173 107	3 115 356	2 942 249-	94. 44-
	Situation nette (sous total)	27 643 708	27 471 487	172 221	0. 63
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	996	46 086	45 090-	97. 84-
	Provisions réglementées				
	Total I	27 644 704	27 517 573	127 131	0. 46
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 522 340	1 997 944	475 603-	23. 80-
	Fonds dédiés	3 043 658	2 994 662	48 995	1. 64
	Total III	4 565 998	4 992 606	426 608-	8. 54-
PROVISIONS	Provisions pour risques		95 419	95 419-	100. 00-
	Provisions pour charges	18 000	22 500	4 500-	20. 00-
	Total IV	18 000	117 919	99 919-	84. 74-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	552 161	651 002	98 840-	15. 18-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	102 020	101 150	870	0. 86
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	325 770	207 790	117 980	56. 78
	Dettes des legs ou donations	60 593	110 320	49 727-	45. 07-
	Dettes fiscales et sociales	228 775	270 535	41 760-	15. 44-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50 310	129 886	79 576-	61. 27-
	Autres dettes	1 900 098	2 963 545	1 063 447-	35. 88-
	Produits constatés d'avance	89 171	150 736	61 565-	40. 84-
	Total V	3 308 899	4 584 965	1 276 066-	27. 83-
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	35 537 601	37 213 062	1 675 462-	4. 50-

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation ⁽¹⁾						
Cotisations		6	90 818		90 812-	99.99-
Ventes de biens et services						
Ventes de biens		85 865	322 290		236 425-	73.36-
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		850 192	132 368		717 825	542.30
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		87 126	64 334		22 792	35.43
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public		614 651	558 156		56 495	10.12
Dons manuels	3 177 027		1 706 068		1 470 960	86.22
Mécénats		50	1 425 163		1 425 113-	100.00-
Legs, donations et assurances-vie		614 895	5 564 438		4 949 543-	88.95-
Contributions financières		6 500			6 500	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		99 919	159 717		59 798-	37.44-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		1 500			1 500	
Utilisations des fonds dédiés		172 134	259 252		87 118-	33.60-
Autres produits		1 491 926	1 360 025		131 902	9.70
Total I	7 201 792		11 642 628		4 440 836-	38.14-
Charges d'exploitation ⁽²⁾						
Achats de marchandises		167 802	193 635		25 833-	13.34-
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		3 263 731	3 014 601		249 130	8.26
Aides financières		173 924	137 929		35 995	26.10
Impôts, taxes et versements assimilés		231 667	231 215		452	0.20
Salaires et traitements		1 552 692	1 643 675		90 983-	5.54-
Cotisations sociales		696 892	664 410		32 482	4.89
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		940 791	708 084		232 707	32.86
Dotations aux provisions			95 419		95 419-	100.00-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés		180 690	1 281 327		1 100 637-	85.90-
Autres charges		131 718	113 339		18 379	16.22
Total II	7 339 907		8 083 635		743 728-	9.20-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	138 115-		3 558 992		3 697 108-	103.88-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	108 303	177 809	69 506-	39. 09-
Autres intérêts et produits assimilés	50 864	52 821	1 957-	3. 71-
Reprises sur dépréciations et provisions	62	4 116	4 054-	98. 50-
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	244 661	64 601	180 060	278. 72
Total III	403 889	299 347	104 542	34. 92
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	47 377	62 853	15 476-	24. 62-
Intérêts et charges assimilées	2 869	3 468	599-	17. 28-
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	35		35	
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	50 281	66 321	16 040-	24. 19-
2. Résultat financier (III-IV)	353 608	233 026	120 582	51. 75
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	215 493	3 792 018	3 576 525-	94. 32-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		23 486	23 486-	100. 00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		657 382	657 382-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		633 896-	633 896	100. 00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	42 386	42 766	380-	0. 89-
Total des produits (I+III+V)	7 605 681	11 965 460	4 359 779-	36. 44-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	7 432 575	8 850 105	1 417 530-	16. 02-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	173 107	3 115 356	2 942 249-	94. 44-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 35 537 600.83 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 7 201 791.84 Euros et dégageant un excédent de 173 106.53 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'Association Diocésaine de Bourges a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'évêque en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique. Son fonctionnement est en conformité avec les lois canoniques.

L'Association se propose en particulier les objets suivants :

- L'acquisition, la location ou l'administration des édifices qu'elle juge opportun d'avoir à sa disposition,
- L'acquisition, la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'Evêque, des bureaux de l'Evêque, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres aînés ou infirmes,
- Pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés d'Eglise.

Les ressources de l'association sont :

- 1) les cotisations de ses membres,
- 2) les produits des tronc ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'Evêque pour les besoins de l'association,
- 3) les revenus des fondations pour cérémonies et services religieux,
- 4) dans les églises dont l'association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes, notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux,
- 5) le revenu de ses biens meubles et immeubles,
- 6) les produits des dons et legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

Enfin, la plupart des lieux de Culte font l'objet d'une affectation perpétuelle à l'Evêque ou aux Curés pour l'exercice du culte. L'Association Diocésaine reste néanmoins propriétaire de quelques lieux de Culte dont elle assume l'entretien.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2022-06 et ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général et modifié par le règlement ANC n°2023-03, applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Changement de méthodes comptables :

Première application du règlement ANC n° 2022-06 - Modernisation des états financiers :

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, tel que repris pour les organismes sans but lucratif par le règlement ANC n°2023-03 modifiant le règlement ANC n°2018-06. Cette réforme se traduit principalement par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel ainsi qu'à certains éléments présentés par nature en exceptionnel (provisions réglementées, correction d'erreurs, changements de méthode comptable) ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ; les remboursements de charges et refacturations sont désormais comptabilisés directement en produits et charges courants selon leur nature.

En conséquence, certains postes du compte de résultat de l'exercice N ne sont pas directement comparables à ceux de l'exercice N-1.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Impact de comparabilité et de présentation avec l'exercice précédent :

Les transferts de charges 2024 sont présentés en "reprise sur amortissements, dépréciations, provisions", conformément à la suppression de cette notion dans le nouveau plan comptable, pour un montant global de 158 217 €, dont 80 365 € d'indemnité d'assurance et 62 926 € d'avantages en nature logement. En 2025, les indemnités d'assurance sont comptabilisées sous la rubrique "Autres produits" dans le compte 7587, pour un montant de 184 826 €.

Les charges constatées d'avance sont désormais présentées au sein des créances au bilan, conformément aux nouvelles dispositions, ce qui modifie la structure de l'actif circulant.

La définition du résultat exceptionnel a été revue à compter de 2025 :

-L'association est concernée par des opérations de cession d'immobilisations au cours de l'exercice. Conformément aux dispositions issues de la réforme du Plan Comptable Général, les produits de cession d'immobilisations ainsi que les valeurs comptables des éléments cédés ne relèvent plus du résultat exceptionnel et sont retenus en résultat d'exploitation.

Les produits de cession sont enregistrés pour un montant 150 000 €, contre 41 075 € en 2024, comptabilisés en produits exceptionnels.

Les valeurs comptables nettes sont enregistrées pour un montant de 203 500 € sur l'exercice, contre 514 495 € en 2024, en charges exceptionnelles.

-Les produits de quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice sont désormais intégrés au résultat d'exploitation au sein de la rubrique "concours public et subventions d'exploitation". A ce titre, ces produits s'élèvent à 350 € au titre de l'exercice, contre 350 € en 2024, présentés en produits exceptionnels.

Informations générales complémentaires

Comptabilisation des legs et donations

Les dispositions prévues par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 sont appliquées en matière de legs et donations.

Les actifs et passifs provenant de legs et donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou la date d'entrée en jouissance de la libération si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive.

La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de l'entité.

A la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif en fonds reportés (compte 191), avec pour contrepartie une charge (compte 6891). Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

S'agissant de biens destinés à être cédés, ils sont inscrits dans un compte 24, ceux ci ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, ils font l'objet d'une dépréciation comptabilisée en charge : dotations pour dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations (compte 68164) par le crédit du compte : Dépréciations des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés (compte 294). Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.

S'agissant de biens destinés à être cédés, ils sont inscrits dans un compte 24, ceux ci ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, ils font l'objet d'une dépréciation comptabilisée en charge : dotations pour dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation (compte 68164) par le crédit du compte : Dépréciations des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés (compte 294). Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.

Information sur la ligne "legs, donations et assurances-vie" des produits de l'association

En application de l'ANC 2018-06, les charges et produits relatifs aux legs, donations et assurances-vie ont été compensées au résultat sous la ligne de produits y afférent pour un montant net de 614 895 € contre 5 564 438 € en 2024.

Le détail de ce montant est le suivant :

Produits : 936 194 € :

- + assurances vie pour 211 053 € ;
- + legs et donations pour 55 239 € ;
- + produits de cessions de biens reçus de legs pour 148 500 € ;
- + utilisation des fonds reportés pour 521 401 € ;

Charges : 321 298 € :

- valeur nette comptable des actifs reçus de legs cédés pour 203 500 € ;
- report en fonds reportés pour 45 798 € ;
- dépréciation actif reçus par legs pour 72 000 €.

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger :

Les présents comptes annuels mentionnent un état des avantages et ressources en provenance de l'étranger établi dans le cadre des dispositions légales et réglementaires édictées par la loi confortant le respect des principes de la République. Ce document a été établi en fonction de nos connaissances en s'appuyant notamment sur la résidence du donateur.

Nous présentons ces avantages et ressources par pays, une version détaillée reste à disposition au siège de l'association diocésaine de Bourges.

Le total est de 4 559 €, le détail par pays est :

- Autriche : 50 €,
- Belgique : 3 350 €,
- Espagne : 200 €,
- Etats-unis : 32 €,
- Italie : 150 €,
- Pays Bas : 25 €,
- Pologne : 450 €,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

-Royaume-uni : 50 €,
-Suisse : 100 €,
-Turquie : 152 €.

Informations au titre des postes du bilan

Passif du bilan :

Le montant des Fonds reportés liés aux legs et donations s'élève à 1 522 340 € au 31/12/2025.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 984		
TOTAL	13 984		
Terrains	1 189 004		
Constructions sur sol propre	20 155 581		911 297
Constructions sur sol d'autrui	1 495 815		
Installations générales agencements aménagements des constructions	7 938 995		149 279
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	588 888		15 648
Installations générales agencements aménagements divers	196 296		
Matériel de transport	62 130		12 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	949 734		12 933
Emballages récupérables et divers	1 772 314		
Immobilisations corporelles en cours	1 260 390		577 927
TOTAL	35 609 148		1 679 084
Autres participations	6 097		6 626
Prêts, autres immobilisations financières	57 745		6 565
TOTAL	63 841		13 191
TOTAL GENERAL	35 686 973		1 692 275

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			13 984	13 984
Terrains			1 189 004	1 189 004
Constructions sur sol propre			21 066 878	21 066 878
Constructions sur sol d'autrui			1 495 815	1 495 815
Installations générales agencements aménagements constr.	3 521	23 769	8 068 026	8 068 026
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		613	603 922	603 922
Installations générales agencements aménagements divers			196 296	196 296
Matériel de transport		4 600	69 530	69 530
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 521	31 592	927 555	927 555
Emballages récupérables et divers		203 500	1 568 814	1 568 814
Immobilisations corporelles en cours	967 731	0	870 586	870 586
TOTAL	967 731	264 074	36 056 428	36 056 428
Autres participations			12 722	12 722
Prêts, autres immobilisations financières		8 618	55 692	55 692
TOTAL		8 618	68 414	68 414
TOTAL GENERAL	967 731	272 691	36 138 825	36 138 825

La ligne emballages récupérables et divers représente les biens reçus par legs et donations.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		13 984			13 984
Constructions sur sol propre		11 086 345	507 227		11 593 571
Constructions sur sol d'autrui		778 057	48 722		826 778
Installations générales agencements aménagements constr.		3 979 146	349 991	23 768	4 305 369
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		537 745	15 593	613	552 725
Matériel de transport		57 630	1 257	4 600	54 287
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		884 124	13 278	31 592	865 810
Emballages récupérables et divers		185 198	4 724		189 922
TOTAL		17 508 244	940 791	60 573	18 388 462
TOTAL GENERAL		17 522 228	940 791	60 573	18 402 446
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	507 227				
Constructions sur sol d'autrui	48 722				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	349 991				
Instal.techniques matériel outillage indus.	15 593				
Matériel de transport	1 257				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 278				
Emballages récupérables et divers	4 724				
TOTAL	940 791				
TOTAL GENERAL	940 791				

Du fait d'une contrainte informatique incontournable, figurent au poste Emballages récupérables et divers 189 922 € d'amortissements d'agencements d'installations au 31/12/2025.

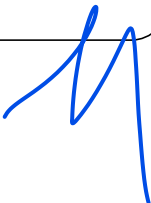
ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	4 727 322				4 727 322
Fonds propres avec droit de reprise	4 813 373				4 813 373
Réserves	17 952 532	167 295		886	18 118 941
Report à nouveau	3 137 096 -	2 948 061			189 035 -
Excédent ou déficit de l'exercice	3 115 356	3 115 356 -	173 107		173 107
Situation nette	27 471 487		173 107	886	27 643 708
Subventions d'investissement	46 086			45 090	996
TOTAL I	27 517 573		173 107	45 976	27 644 704



ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	1 608 197	31 250	14 737			1 624 710	356 193
Ressources gene. du pub.							
Eglise villegondis	26 685					26 685	26 685
Marie Immaculée	1 181 624		10 692			1 170 932	
Legs andrezjewski	329 508					329 508	329 508
Eglise aubigny	18 547		910			17 637	
sono prissac	570		570				
chapelle st hilaire	2 150	3 415	2 565			3 000	
chateauneuf sur cher	49 113	27 835				76 948	
Ressources liées à la générosité du public	1 413 151	149 440	157 398		40 440	1 445 633	192 952
inst orgues st bonnet	7 734	2 660	1 145			9 249	
mission isidore	4 300				4 300-		
St Eloy	1 470	250				1 720	
monastere courtioux	1 036 667	140 780	6 253		44 740	1 215 934	
villegondis	163 000					163 000	163 000
basilique chateauneuf	14 767					14 767	14 767
st pierre	15 185					15 185	15 185
succ champion	20 028					20 028	
la chapelle pellevoisin	150 000		150 000				
toiture salle Mezieres		5 750				5 750	
TOTAL	3 021 348	180 690	172 135		40 440	3 070 343	549 145

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	95 419		95 419		
Autres provisions pour risques et charges	22 500		4 500		18 000
TOTAL	117 919		99 919		18 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	28 403				28 403
Autres provisions pour dépréciation	785 897	119 377	62		905 212
TOTAL	814 300	119 377	62		933 615
TOTAL GENERAL	932 219	119 377	99 981		951 615
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		72 000	99 919		
financières		47 377	62		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	50 967	50 967	
Autres immobilisations financières	4 725	4 725	
Autres créances clients	54 579	54 579	
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 371	7 371	
Groupe et associés	89 240	89 240	
Débiteurs divers	1 012 275	1 012 275	
Charges constatées d'avance	177 635	177 635	
TOTAL	1 397 292	1 397 292	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	5 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 250		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	188	188		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	551 973	99 278	401 911	50 784
Emprunts et dettes financières divers	102 020	102 020		
Fournisseurs et comptes rattachés	325 770	325 770		
Personnel et comptes rattachés	44 957	44 957		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	131 087	131 087		
Impôts sur les bénéfices	43 219	43 219		
Autres impôts taxes et assimilés	9 511	9 511		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50 310	50 310		
Groupe et associés	261 451	261 451		
Autres dettes	1 699 241	1 699 241		
Produits constatés d'avance	89 171	89 171		
TOTAL	3 308 899	2 856 204	401 911	50 784
Emprunts souscrits en cours d'exercice	870			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	98 803			

Etat des créances

Le poste "débiteurs divers" de l'état des créances comprend les créances reçues pour legs et donations pour 390 k€ et une avance sur construction ST CROIX DE JEAN pour 250k€.

Etat des dettes :

Le poste Emprunts et dettes financières divers comprend un emprunt de 100 000 € accordé par l'Abbaye Notre-Dame de Fontgombault, remboursable en une ou plusieurs fois avant le 31/03/2038. Il est contracté pour réaliser des travaux de rénovation et d'agrandissement pour le sanctuaire de Pellevoisin.

Le poste "Autres dettes" est constitué en autre de messes à célébrer pour 315 k€, de dettes des legs et donations pour 61 k€ et de l'engagement de reversement compris dans l'acte de donation de la communauté de Marie Immaculée d'un montant de 280 k€.

Variation des fonds propres

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Lors de l'acquisition d'immeubles et à défaut d'indication plus précise, la valeur des terrains est évaluée à 15% du prix total.

Les immobilisations autres que les immeubles n'ont pas fait l'objet, à ce jour, d'un recensement exhaustif et n'apparaissent donc que partiellement à l'actif de l'association.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les biens acquis à titre gratuit sont comptabilisés à la valeur vénale.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement inscrite à l'actif du bilan au 31/12/2025 : 230 212 k€.

A titre indicatif, le montant des plus values latentes sur le portefeuille géré en Curie au 31/12/2025 : 863 002 €, ces plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	293 179
Disponibilités	22 195
Total	315 373

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	188
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 249
Dettes fiscales et sociales	58 190
Autres dettes	184 048
Total	315 675

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	177 635
Total	177 635
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	89 171
Total	89 171

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

L'effectif de l'Association Diocésaine au 31 décembre 2025 est de 14.60 ETP pour la curie.

Valorisation des contributions volontaires

L'Association diocésaine de BOURGES bénéficie d'un très grand nombre de contributions volontaires en nature pour la réalisation de son objet culturel tant dans les paroisses qu'à la Curie ou dans les services : catéchistes, animations liturgiques, services administratifs, entretien des lieux de culte, implication dans les conseils aux affaires économiques, ...

Toutefois, la Conférence des Évêques de France considère que les missions bénévoles réalisées en Église résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes. Le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes des Associations Diocésaines ne seraient pas compatibles avec ce statut.

De ce fait, ces contributions volontaires en nature ne sont pas valorisées.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 13 212 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 13 212 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	650 776
- EMPRUNT CIC - 700 K€	650 776
Total	650 776

Promesse d'hypothèque de l'Association diocésaine de Bourges donnée au CIC :

-en garantie de l'emprunt de 700 k€ contracté en mai 2022, portant sur la construction d'un monastère sur la commune de Maire sur Indre.

Engagements financiers

Engagements donnés

L'Eglise 7 rue Bourdaloue à Bourges fait l'objet d'un prêt à usage gratuit par l'ADB (prêteur) à la Congrégation des Soeurs de Marie Immaculée (emprunteur) pour 40 ans par acte en date du 26/11/2012.

L'ensemble immobilier, situé à Le Gardon Frit 15 route de Buzançais à Heugnes, fait l'objet d'un prêt à usage gratuit par l'ADB (prêteur) à l'association féminine d'entraide complémentaire (emprunteur) pour une durée de 30 ans par acte du 26/09/2022.

Engagement pris à l'acceptation de la donation du patrimoine de la congrégation de Marie Immaculée :

-Assurer la prise en charge humaine, spirituelle et financière, jusqu'au décès de la dernière des religieuses encore présentes afin de leur permettre d'avoir des conditions de vie adaptées à l'avancée de leur âge.

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant de l'engagement de retraite s'élève à 143 153 € au 31 décembre 2025.

L'association diocésaine de Bourges, comme toutes les associations diocésaines, a l'engagement de subvenir aux besoins de ses prêtres jusqu'à leur décès. Cet engagement est évalué à 1 584 214 euros au 31 décembre 2025.

Le calcul de ces engagements prend en compte l'âge des prêtres, leur espérance de présence dans l'Association à l'âge de la fin de leurs fonctions et le coût moyen estimé d'un prêtre retiré.

Dans la mesure où ces calculs prennent en compte de nombreux paramètres à même de modifier très fortement l'approximation ci-dessus, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas provisionner cette somme mais de l'indiquer dans l'annexe au titre des engagements hors bilan.

